

REGLEMENT DU CONCOURS TRUCMUCHE 2013

Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société La Voix du Nord, Société Anonyme au capital de 450 000 Euros, immatriculée au RCS Lille sous le numéro 457 507 267 et dont le siège social est situé 8 place du Général -de- Gaulle à Lille, organise un concours intitulé «Trucmuche» faisant appel aux connaissances, à la sagacité, à la culture, à l'expérience, à la créativité et/ou à l'imagination des participants, pour ses titres « La Voix du Nord » et « La Voix des Sports » .

Le « Trucmuche » démarre le vendredi 13 septembre 2013 pour La Voix du Nord et le lundi 16 septembre 2013 pour La Voix des Sports.

La dernière énigme de ce concours paraîtra le jeudi 24 octobre 2013 pour La Voix du Nord et le lundi 28 octobre 2013 pour La Voix des Sports. Les questions subsidiaires seront publiées le vendredi 25 octobre 2013 pour La Voix du Nord et le lundi 28 octobre 2013 pour La Voix des Sports.

Les bulletins-réponses devront être postés, soit par courrier le mercredi 13 novembre 2013 au plus tard à 23h59, soit être déposés dans le hall du siège de La Voix du Nord à Lille ou les agences locales de La Voix du Nord, avant le mercredi 13 novembre 2013 à 18 heures. En ce qui concerne le « Trucmuche La Voix du Nord » dans sa version numérique, les bulletins devront être validés sur le site www.trucmuche.fr le mercredi 13 novembre 2013 au plus tard à 23h59.

Les gagnants se partageront la dotation mise en jeu, qui figure en annexe 2 du présent règlement. Un classement spécifique sera établi pour La Voix des Sports, un autre pour La Voix du Nord et un lot sera attribué jusqu'au 7 312^{ème} gagnant pour le Trucmuche de La Voix du Nord et jusqu'au 1 000^{ème} gagnant pour le Trucmuche de La Voix des Sports.

Les gagnants du concours « Trucmuche La Voix du Nord » version papier et version numérique se partageront la dotation mise en jeu qui figure en annexe 2.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Participation au Trucmuche via la version papier des journaux :

La participation au concours Trucmuche via la version papier est exclusivement réservée aux clients du quotidien La Voix du Nord et/ou de l'hebdomadaire La Voix des Sports dans leur version papier telle que définie ci-après. Elle est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum, résidant dans la région du Nord-Pas-de-Calais (59 et 62), et dans les départements de la Somme (80) et de l'Aisne (02).

Par version papier, on désigne le journal dans sa version physique telle que vendue par voie traditionnelle (kiosques, points de ventes agréés, portage, voie postale) à l'exclusion de tout autre support et notamment du journal acquis par voie électronique tel que distribué par le canal du site Internet www.lavoixdunord.fr ou de tout autre site.

La participation au concours Trucmuche est expressément interdite aux personnes morales, aux membres du personnel de La Voix du Nord et de sa filiale télématique ainsi que les membres de leur famille, conjoints, ascendants, descendants, collatéraux ainsi que tout autre résidant du foyer, au personnel de la société chargée de traiter les bulletins-réponse et de la société chargée de la création des dessins, ainsi que les membres de leur famille, conjoints, ascendants, descendants, collatéraux, ainsi que tout autre résidant du foyer.

Chaque concurrent peut participer à la condition préalable d'avoir renseigné correctement son bulletin-réponse selon les modalités de l'Article 4, autant de fois qu'il le souhaite à condition que chaque bulletin-réponse, découpé dans la version papier des titres précités et participant à l'opération, soit accompagné d'un jeu complet des quarante-deux vignettes découpées dans la version papier de La Voix du Nord, ou des sept vignettes découpées dans la version papier de La Voix des Sports. Pour le classement, seul le meilleur bulletin d'un concurrent ayant joué plusieurs fois sera retenu.

Il est interdit de participer au concours sous un nom d'emprunt. La Société organisatrice se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier l'identité et le lieu de résidence déclarés par tout concurrent dans son bulletin-réponse.

2.2 Participation au Trucmuche via la version numérique du journal

Les abonnés numériques pourront participer au « Trucmuche de La Voix du Nord » via sa version numérique.

2.2.1 Conditions de participation :

Pour participer au Trucmuche en ligne, il faut, avant le 13 septembre 2013, être soit :

- Abonné papier 7 jours + accès numérique

NB : les abonnés papiers 7 jours ont au total droit à 2 participations grâce à leur abonnement (une participation grâce au journal papier et une participation grâce à leur accès numérique) à la condition qu'ils aient activé leur accès numérique.

- Abonné actif + : 3 jours papier + 7 jours numérique
- Abonné full web : 7 jours numérique
- Abonné à l'offre spéciale Trucmuche (abonnement spécial pendant le trucmuche)

NB : l'offre spéciale Trucmuche permettra de consulter les journaux en pdf pendant toute la période du trucmuche mais également de participer au trucmuche en ligne.

2.2.2 L'interface en ligne :

Pour participer, nos lecteurs devront se rendre sur l'adresse internet www.trucmuche.fr ou télécharger l'application mobile ou tablette et s'inscrire.

Seuls les abonnés peuvent participer en ligne. Pour valider leur participation, les joueurs devront donner leur numéro d'abonné. Une vérification sera effectuée par nos soins.

2.2.3 Limites

Les abonnés ne pourront participer qu'une seule fois en ligne, (une participation par abonné). S'ils souhaitent rejouer, ils le peuvent via le journal papier.

Il n'est pas possible de participer au Trucmuche de La Voix des Sports en ligne car aucun abonnement numérique n'est proposé pour ce titre.

Article 3 : CONDITIONS GENERALES DU JEU

La dotation est commune pour les participants au concours « Trucmuche La Voix du Nord » dans sa version papier et sa version numérique.

En revanche, le concours « Trucmuche La Voix des Sports » accessible uniquement sur version papier dispose d'une dotation spécifique.

La version papier et la version numérique du quotidien La Voix du Nord comportent chacune quarante-deux énigmes pour le concours Trucmuche, qui paraîtront dans les colonnes du titre précité au rythme d'une énigme par jour de parution. Les dessins qui servent de base au concours évoquent de façon humoristique le patrimoine de la région.

La solution à ces énigmes ne peut être obtenue en mélangeant les énigmes contenues dans la version papier et la version numérique.

Chaque énigme se compose d'un dessin, accompagné d'une grille d'objets. Le jeu consiste à découvrir certains objets de la grille dissimulés dans le dessin. L'objet recherché doit être strictement identique, dans ses dimensions, son format et son contenu, à l'objet de référence. L'objet de la grille doit pouvoir se superposer parfaitement sur sa réplique dans le dessin, quelque soit l'orientation. Il ne peut toutefois être retourné (effet miroir).

Pour les énigmes de La Voix du Nord, il conviendra de découvrir trois objets par énigme, le nombre d'objets à découvrir étant indiqué aux participants.

La Voix des Sports comportera sept énigmes, numérotées de 1 à 7. Trois objets sont à découvrir dans chacune des énigmes.

Un classement des gagnants sera établi par l'organisateur d'après le nombre de réponses exactes de chaque concurrent sur l'ensemble des jeux et les vingt-cinq premiers gagnants de La Voix du Nord et les dix premiers gagnants de La Voix des Sports recevront une confirmation individuelle de leur classement et de leur prix.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

4-1 : Modalités de participation au « Trucmuche » via la version papier des journaux :

4-1-1 : Des vignettes numérotées de 1 à 42 pour La Voix du Nord, et de 1 à 7 pour La Voix des Sports seront publiées en première page de la version papier de chaque titre à chaque parution (quotidienne pour La Voix du Nord et hebdomadaire pour La Voix des Sports). Ces vignettes numérotées devront être découpées dans la version papier des titres précités et conservées précieusement pour être jointes au bulletin-réponse, qui paraîtra :

- pour La Voix du Nord d'une part le vendredi 13 septembre 2013 et d'autre part le lendemain de la parution des questions subsidiaires le vendredi 25 octobre 2013.
- pour La Voix des Sports le jour de la première énigme (lundi 16 septembre 2013) et le jour de la dernière énigme, le lundi 28 octobre 2013.

4-1-2 : Sous peine de nullité, les réponses devront être rédigées sur le bulletin-réponse qui paraîtra au début et à la fin du concours dans la version papier de La Voix du Nord, et à la fin du concours dans la version papier de La Voix des Sports. Celui-ci devra être envoyé sans rature ni surcharge, accompagné des 42 vignettes numérotées de 1 à 42 pour La Voix du

Nord, et des 7 vignettes numérotées de 1 à 7 pour La Voix des Sports. Ces vignettes seront collées sur un emplacement réservé à cet effet. Chaque bulletin-réponse a une destination propre (participation au concours La Voix du Nord ou participation au concours La Voix des Sports), sans qu'un bulletin Voix du Nord ne puisse être utilisé pour participer au concours Voix des Sports (et inversement).

Il est à nouveau rappelé les dispositions de l'article 2 du présent règlement qui indique notamment que chaque concurrent doit participer sous son propre nom.

Les mentions obligatoires à renseigner lisiblement sur le bulletin réponse en sus de celles évoquées ci-dessus sont :

- Civilité
- Nom de naissance/Nom d'épouse
- Prénom
- N° Res/bat/étage/apt
- Adresse (domicile de votre résidence principale)
- Code Postal
- Ville
- Date et lieu de naissance
- Tél
- Signature

En cas d'inexactitude ou de fausse déclaration quant à ces mentions, le bulletin réponse sera écarté et la participation au présent jeu déclarée nulle et invalide.

Les bulletin-réponse au concours « Trucmuche » Voix du Nord et Voix des Sports devront être adressés à : La Voix du Nord - concours Trucmuche, 59 892 LILLE CEDEX 9 pour le mercredi 13 novembre 2013 avant 23h59, le cachet de la poste faisant foi. Tout envoi devra être suffisamment affranchi mais non recommandé.

Les bulletins réponses pourront également être déposés soit dans le hall du siège de La Voix du Nord, 8, place du Général de Gaulle, à Lille, soit dans les agences locales de La Voix du Nord, avant le mercredi 13 novembre 2013 à 18 heures.

Les concurrents devront se conformer strictement aux indications complémentaires figurant sur le bulletin réponse et sur les encarts réservés au jeu, disponibles dans le quotidien La Voix du Nord et l'hebdomadaire La Voix des Sports.

Les bulletins réponses rédigés sur papier libre seront immédiatement écartés ainsi que toutes photocopies de ces bulletins, impressions personnelles et tout autre support acquis ou obtenu par voie électronique.

Les envois tardifs, insuffisamment affranchis ou envoyés à une mauvaise adresse seront refusés. La Voix du Nord ne pourra être tenue responsable des bulletins non reçus et refusés.

Le bulletin-réponse, une fois envoyé ou déposé, ne pourra être modifié, même par lettre du concurrent.

4-1-3 : S'agissant uniquement du titre La Voix du Nord dans sa version papier, le Trucmuche comporte également une vignette « JOKER » qui permet de considérer comme bonne la réponse à l'une quelconque des 42 énigmes, au choix du participant (à l'exclusion des réponses aux questions subsidiaires).

L'usage de la vignette joker par le participant est facultatif. Il ne sera admis qu'une seule vignette joker par bulletin de participation.

4-1-4 : Les concurrents pourront, à tout moment, se procurer, au tarif en vigueur, un ou plusieurs exemplaires des deux titres précités qui leur manqueraient, en s'adressant dans tous les points de vente de La Voix du Nord, La Voix des Sports.

4-1-5 : La participation ne peut en aucun cas se faire en imprimant les vignettes visibles sur la version PDF des journaux.

4-2 : Modalités de participation spécifiques aux « concours Trucmuche La Voix du Nord » dans sa version numérique :

Les participants devront créer un compte Trucmuche sur le site www.trucmuche.fr

Les champs suivants sont obligatoires :

Mail

Mot de passe

Civilité

Nom

Prénom

N° voie - code postal – commune

Date de naissance

Numéro de téléphone

Pseudo

Chaque jour, une énigme du trucmuche de La Voix du Nord paraîtra sur le site www.trucmuche.fr et l'application mobile Trucmuche, du vendredi 13 septembre 2013 au jeudi 24 octobre 2013, soit au total 42 énigmes.

Les questions subsidiaires du Trucmuche de La Voix du Nord paraîtront le vendredi 25 octobre 2013.

Les participants doivent mémoriser leurs réponses et valider leur bulletin de participation numérique sur le site www.trucmuche.fr entre le 25 octobre 2013 à 00h00 et le 13 novembre 2013 au plus tard à 23h59.

Pour cela, les participants devront cliquer sur le bouton « validez votre participation » et inscrire leur numéro d'abonné dans le bulletin de participation. Une fois leur participation enregistrée, ils ne pourront plus la modifier.

Les concurrents devront se conformer strictement aux indications complémentaires figurant sur le site www.trucmuche.fr et sur les encarts réservés au jeu.

La Voix du Nord se réserve le droit de ne pas valider une participation si elle ne répond pas aux conditions stipulées dans le présent règlement.

Le numéro d'abonné doit impérativement correspondre au nom de la personne abonnée. Une seule participation en ligne est autorisée par abonnement.

Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

5-1 : Les classements des gagnants seront établis en fonction des réponses faites en ligne sur [trucmuche.fr](http://www.trucmuche.fr) et par bulletin réponse papier, d'après le nombre de réponses exactes de chaque concurrent sur l'ensemble des jeux. Il faudra chaque fois avoir découvert les trois objets dissimulés dans le dessin pour que la réponse soit considérée comme exacte.

5-2 : Afin de départager les concurrents et d'établir un ordre de classement, il sera tenu compte des réponses aux questions subsidiaires, celles-ci faisant appel aux connaissances, à la sagacité, à la culture, à l'expérience, à la créativité et/ou à l'imagination des participants. En cas d'égalité à la première question subsidiaire, c'est la deuxième question qui départagera les concurrents, la troisième question subsidiaire départageant les éventuels ex-æquo à l'issue des deux premières questions subsidiaires.

Afin d'établir le classement des gagnants, avantage sera donné aux concurrents qui se rapprocheront le plus de la bonne réponse à la première partie de la troisième question subsidiaire. Seront retenues les réponses égales ou inférieures à la bonne réponse à la première partie de la troisième question subsidiaire.

Au cas où, après application des dispositions ci-dessus, il subsistait des concurrents ex-æquo, avantage sera donné aux concurrents qui se rapprocheront le plus de la bonne réponse à la seconde partie de la troisième question subsidiaire. Seront retenues les réponses égales ou inférieures à la bonne réponse.

5-3 : Au cas où, après application des dispositions ci-dessus, il subsistait des concurrents ex -æquo irréductibles compte tenu de la réponse apportée à la seconde partie de la troisième questions subsidiaires, il sera procédé à une épreuve finale consistant en l'administration, sous contrôle d'huissier, d'autant de jeux de questionnaires qu'il est utile pour départager les ex-æquo, étant entendu que les questions feront appel aux connaissances, à la sagacité, à la culture, et enfin à l'expérience, à la créativité et/ou à l'imagination des participants dont le résultat pourra être soumis à un jury indépendant, composé librement par l'organisateur et qui départagera, en toute autonomie, les finalistes sur la base des critères ci-dessus évoqués.

Les épreuves finales ayant pour but de départager les concurrents et d'établir un ordre des gagnants se dérouleront dans un lieu fixé par l'organisateur. Une lettre simple sera envoyée aux personnes à départager à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation. Cette lettre mentionnera les lieux, dates et heures des épreuves finales.

L'organisateur se réserve le droit de substituer à la lettre simple tout autre moyen de convocation et notamment un avis de convocation dans le journal La Voix du Nord / La Voix des Sports.

Les personnes convoquées feront leur affaire personnelle du déplacement aux fins de participer auxdites épreuves, étant entendu que leur présence physique et personnelle est indispensable pour leur permettre de concourir.

Les personnes ne pouvant participer personnellement et physiquement aux épreuves finales dans les locaux désignés par La Voix du Nord pour l'épreuve finale se verront nécessairement attribuer le lot inférieur dans leur catégorie d'ex-æquo.

Dans l'hypothèse où un gagnant ex-æquo de même rang ne pouvait participer à l'épreuve finale, il devra en informer La Voix du Nord par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à l'organisateur et parvenue à lui au moins trois jours avant la date de l'épreuve finale.

En cas de non-respect de ces conditions, les joueurs se verront attribuer un lot de leur catégorie, au choix de l'organisateur.

Les réponses exactes aux énigmes, aux questions subsidiaires, et aux épreuves finales, seront déposées par l'organisateur sous pli cacheté à l'étude de LA SCP SZYPULA et GOBERT Huissiers de Justice associés 7 rue des FABRICANTS 59100 ROUBAIX.

Article 6 : ATTRIBUTION DES LOTS

La liste des lots mis en jeu, avec indication de leur nombre, de leur nature et de leur valeur figure en annexe du présent règlement.

Si par cas fortuit ou en cas d'évènement particulier un prix ne pouvait être délivré, la société organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente. Les organisateurs ne sont pas responsables d'une éventuelle défectuosité ou détérioration des lots. Aucune indemnité ne pourra leur être demandée à cet effet.

D'autre part, les organisateurs auront la faculté de substituer un lot d'une valeur équivalente au lot proposé.

Les lots sont à retirer exclusivement et impérativement chez les partenaires du Trucmuche ou dans les agences La Voix du Nord selon le choix des organisateurs.

Les frais engagés pour la mise à disposition des lots restent à la charge des gagnants.

Les lots devront être retirés dans un délai maximal de 3 mois à compter de la date à laquelle les gagnants ont été informés des modalités de retrait du lot. A l'expiration de ce délai, les lots seront considérés comme perdus.

Les lots devront être acceptés tels qu'ils sont annoncés ou proposés et ne pourront, en aucun cas, être échangés contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire.

En outre, la Société organisatrice se réserve le droit d'invalider la participation et conséquemment l'attribution du lot si les coordonnées du concurrent se révèlent inexactes ou illisibles.

Article 7 : PUBLICATION DES RESULTATS

7-1 : La liste des gagnants sera publiée à l'issue du concours sur le site www.Trucmuche.fr. La Voix du Nord publiera la liste des 1000 premiers gagnants du jeu-concours dans son quotidien et La Voix des Sports publiera la liste des 450 premiers gagnants dans son hebdomadaire.

Ces listes pourront également être consultées soit dans le hall du siège de La Voix du Nord à Lille, soit dans les agences locales de La Voix du Nord.

Après vérification des éventuelles réclamations (selon les modalités définies à l'article 8 du présent règlement), les vingt-cinq premiers gagnants de La Voix du Nord et les dix premiers gagnants de La Voix des Sports auront une confirmation individuelle de leur classement et de leur prix par courrier à l'adresse figurant sur leur bulletin de participation.

7-2 : La participation au concours emporte accord par les gagnants de la diffusion à titre gratuit dans les supports de La Voix du Nord et La Voix des Sports, sans aucune restriction, de leur nom, leur prénom, leur adresse, ainsi que leur image, sans limitation de durée.

Article 8 : RECLAMATIONS

8-1 : Durant le concours et jusqu'à sa clôture, les organisateurs ne répondront à aucune demande de renseignements, quelle qu'en soit la nature, même accompagnée d'une enveloppe timbrée portant l'adresse du concurrent, à l'exception des demandes d'envoi du présent règlement (conformément aux dispositions de l'article 11 du présent règlement). Toutefois, lorsque le cas soumis sera jugé d'intérêt général par les organisateurs, leur réponse paraîtra dans les colonnes des titres précités.

D'autre part, la SCP SZYPULA et GOBERT Huissiers de Justice associés 7 rue des Fabricants à ROUBAIX ne répondra à aucune demande de renseignement et ne se charge pas de l'envoi du règlement du présent jeu.

8-2 : Toute réclamation qui parviendrait après le **vendredi 3 janvier 2014** le cachet de la poste faisant foi, et qui ne serait pas accompagnée d'un récapitulatif faisant ressortir clairement son objet ne sera pas prise en compte.

Ne sera pris en compte que les réclamations adressées par courrier adressé à : La Voix du Nord – Concours Trucmuche, 8 place du Général De Gaulle, 59023 Lille Cedex.

Article 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

9-1 : La participation au concours Trucmuche implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement et de ses annexes, dont toutes les prescriptions devront être observées par les participants sous peine de nullité de leur participation, sans recours possible.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement, de son annexe ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci, sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur.

La participation au concours Trucmuche implique également l'acceptation sans réserve des solutions à l'ensemble des énigmes, y compris les réponses aux questions subsidiaires et aux épreuves finales, ainsi que la décision de l'éventuel jury appelé à se prononcer sur les connaissances, la sagacité, la culture, l'expérience, la créativité et/ou l'imagination des participants.

9-2 : Dans le cas où, pour une raison quelconque, les organisateurs se verraient contraints d'interrompre le concours, celui-ci serait annulé purement et simplement, sans que les concurrents puissent engager la responsabilité des organisateurs.

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler une énigme pour tout motif qu'il jugera bon ou opportun. Les concurrents en seront informés dans les pages de La Voix du Nord ou de La Voix des Sports avant la date limite d'envoi du bulletin réponse.

De même, aucune réclamation ni indemnité ne pourra être formulée et réclamée si La Voix du Nord et/ou La Voix des Sports se trouvaient dans l'obligation de modifier les dates de parution des énigmes, des vignettes et des bulletins-réponses.

De même, aucune réclamation ni indemnité ne pourra être formulée si l'organisateur, pour quelque raison que ce soit, se trouvait dans l'obligation de modifier les dates de participation au jeu.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de mauvais fonctionnement ou de fausse manipulation du lot lors de son utilisation par le participant. De même, l'organisateur n'est pas responsable si le lot ne pouvait être attribué pour des raisons indépendantes à sa

volonté. Aucune indemnité ne pourra alors lui être réclamée. L'organisateur étant tenu seulement d'offrir un lot de nature et valeur équivalente.

Article 10 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à la société organisatrice à l'adresse suivante :

La Voix du Nord - concours Trucmuche, 8, Place du Général de Gaulle, CS 10 549, 59023 LILLE CEDEX.

Les informations fournies par les participants sont destinées à la société organisatrice dans le cadre du jeu, mais sont également susceptibles, avec accord du participant, d'être transmises à des tiers.

Article 11 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement et ses éventuels annexes ou avenants seront déposés à l'étude de La SCP SZYPULA et GOBERT Huissiers de Justice associés 7 rue des Fabricants à ROUBAIX et consultables sur le site www.huissier-roubaix-59.com. Ils sont également consultables sur simple demande au siège de La Voix du Nord et sur le site www.trucmuche.fr.

Le présent règlement et ses éventuels annexes ou avenants seront adressés gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à « La Voix du Nord, demande de règlement Trucmuche, 8, Place du Général de Gaulle, CS 10549 - 59023 Lille cedex ».

ANNEXE 1 : Premier lot : Maison Habitat Concept

Le gagnant du lot numéro 1 au Trucmuche de La Voix du Nord devra acquérir le terrain et effectuer le dépôt du permis de construire dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date de proclamation du lot.

En cas de non respect de cette disposition, le gagnant s'engage à prendre en charge les dommages, difficultés et coûts supplémentaires que pourrait subir La Voix du Nord.

En tout état de cause, les démarches susvisées devront être acceptées par la Voix du Nord avant l'expiration du délai de 2 ans à compter de la proclamation du lot sous peine de perdre le gain sans pouvoir réclamer une quelconque indemnité.

ANNEXE 2 : Les lots Voix du Nord et Voix des Sports

La valeur unitaire de chaque lot est en valeur commercial TTC.

DOTATIONS LA VOIX DU NORD TRUCMUCHE 2013

Rang	Valeur unitaire (TTC)	Quantité	Description	Valeur totale TTC
1er prix	155 400€	1	Une maison nue de la marque « Habitat Concept » et son terrain situé exclusivement dans le Nord - Pas de Calais ainsi que les frais de raccordement. (La maison nue : 119 600 € maxi ; le terrain : 30 000 € maxi. Les frais de raccordement : 5800 euros maxi ; pas de compensation croisée entre les postes).	155 400€
2ème prix	28 257€	1	Un véhicule Mercedes-Benz Classe B 180 CDI Diesel BM6 neuve, ligne Classic d'une valeur de 28 257 €	28 257€
3ème prix	23 580€	1	Un véhicule Opel Mokka 1,7 cdti 130 ch 4X2 start and stop peinture blanc glacier d'une valeur de 23 580 €	23 580€
4ème prix	8 970€	1	Une cuisine et sa pose d'une valeur de 8970 € valable dans le magasin Cuisines références	8 970€
5ème prix	8 837€	1	Un véhicule KIA PICANTO MOTION 3 portes 1.0 cvt 69CV ABS et Airbag Crossetti d'une valeur de 8837 €	8 837€
6ème prix	8 391€	1	Toute la Famille est connectée en 4G avec Orange pack d'une valeur de 8391,23 € (pack comprenant plusieurs pc, tablettes, smartphones, casques, enceintes...)	8 391€
7ème prix	8 025€	1	Un véhicule SEAT MII 1.0L 60CV 3 portes Airbag et ABS d'une valeur de 8025 €	8 025€
8ème prix	8 000€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 8000 € valable dans les magasins Conforama	8 000€
9ème au 10ème prix	8 000€	2	Un bon d'achat d'une valeur de 8000 € valable dans le magasin Selection meuble	16 000€
11ème prix	5 000€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 5000 € valable dans les magasins Carrefour	5 000€
12ème prix	4 000€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 4000 € valable dans les magasins Conforama	4 000€
13ème prix	3 990€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 3960 € valable dans le magasin Gai Logis	3 990€
14ème au 16ème prix	3 000€	3	Un bon d'achat d'une valeur de 3000 € valable dans le magasin Flahaut	9 000€
17ème prix	3 000€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 3000€ valable dans le magasin Merrheim	3 000€
18ème prix	3 000€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 3000 € valable dans le magasin meubles Bodard	3 000€
19ème prix	2 600€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 2600 € valable dans le magasin Conforama	2 600€
20ème au 22ème prix	2 000€	3	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin Gai logis	6 000€
23ème au 24ème prix	2 000€	2	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin Bodard	4 000€
25ème prix	2 000€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin Merrheim	2 000€
26ème au 31ème prix	2 000€	6	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin Flahaut	12 000€
32ème au 35ème prix	2 000€	4	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin France literie	8 000€
36ème prix	1 960€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 1960 € valable dans les magasins Meuble Coppin	1 960€
37ème au 38ème prix	1 600€	2	Un bon d'achat d'une valeur de 1600 € valable dans les magasins Conforama	3 200€
39ème au 41ème prix	1 500€	3	Un bon d'achat d'une valeur de 1500 € valable dans le magasin Bodard	4 500€
42ème au 46ème prix	1 500€	5	Un chèque cadeau d'une valeur de 1500 € valable dans les magasins GammVert	7 500€
47ème prix	1 480€	1	Une cave à vin offert par notre partenaire Le Chais avec système compression, 2 zones de température à régulation séparée pour 92 à 128 bouteilles coloris marron 10 clayettes et 2 clayettes d'une	1 480€
48ème au 59ème prix	1 400€	12	Un chèque cadeau d'une valeur de 1400 € valable dans les magasins GammVert	16 800€
60ème prix	1 400€	1	Un voyage au Maroc à Marrakech pour 2 personnes 7/8 jours all inclusive - dates à définir - hors vacances scolaires : valeur catalogue 1400 € - Le gagnant de ce lot se verra proposer plusieurs dates. L'itinéraire et les dates seront définies selon les disponibilités des places attribuées par le tour opérateur organisateur et	1 400€
61ème au 63ème prix	1 250€	3	Un bon d'achat d'une valeur de 1250 € valable au Casino de Saint Amand	3 750€
64ème au 66ème prix	1 000€	3	Un bon d'achat d'une valeur de 1000 € valable dans les magasins Carrefour	3 000€
67ème au 70ème prix	1 000€	4	Un bon d'achat d'une valeur de 1000 € valable dans le magasin Merrheim	4 000€
71ème au 80ème prix	1 000€	10	Un bon d'achat d'une valeur de 1000 € valable dans le magasin France literie	10 000€
81ème au 90ème prix	1 000€	10	Un bon d'achat d'une valeur de 1000 € valable dans les magasins Meuble Coppin	10 000€
91ème au 95ème prix	904€	5	Un Samsung Galaxy S4 et ses accessoires d'une valeur de 904 € offert par notre partenaire Orange	4 520€
96ème au 98ème prix	900€	3	Une cave à vin offerte par notre partenaire Le Chais avec système compression, avec 2 zones de températures à régulation séparée pour 46 à 62 bouteilles coloris marron 5 clayettes coulissantes et une fixe, porte vitrée fumée avec décor d'une valeur de 900 €	2 700€
99ème prix	897€	1	Un Ipad retina 16 Go et On beat JBL IP5 d'une valeur de 897 € offert par notre partenaire Orange	897€
100ème prix	837€	1	Un Samsung Galaxy S4 et ses accessoires d'une valeur de 837 € offert par notre partenaire Orange	837€
101ème au 104ème	763€	4	Un Nokia Lumia 925 et ses accessoires d'une valeur de 763 € offert par notre partenaire Orange	3 052€
105ème au 106ème	729€	2	Un Nokia Lumia 925 et ses accessoires d'une valeur de 729 € offert par notre partenaire Orange	1 459€
107ème au 116ème	700€	10	Un bon d'achat d'une valeur de 700 € valable dans le magasin France Literie	7 000€
117ème au 120ème	637€	4	Un Samsung Galaxy S3 et ses accessoires d'une valeur de 637 € offert par notre partenaire Orange	2 549€
121ème au 130ème	600€	10	Un bon d'achat d'une valeur de 600 € valable dans les magasins Conforama	6 000€
131ème prix	568€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 568 € valable dans les boutiques Morelles	568€
132ème au 133ème	550€	2	Un Ipad mini 16 Go d'une valeur de 550 € offert par notre partenaire Orange	1 100€
134ème au 135ème	477€	4	Une ENCEINTE JM JARRE d'une valeur de 477 € offerte par notre partenaire Orange	1 909€
138ème au 140ème	453€	3	Un PC Samsung ATIV BOOK 2 15"6 d'une valeur de 453 € offert par notre partenaire Orange	1 360€
141ème au 143ème	400€	3	Un bon d'achat d'une valeur de 400 € valable dans les magasins Conforama	1 200€
144ème au 147ème	400€	4	Un chèque cadeau d'une valeur de 400 € valable dans les magasins GammVert	1 600€
148ème au 157ème	359€	10	Un casque Jbl 55i d'une valeur de 359 € offert par notre partenaire Orange	3 588€
158ème au 172ème	300€	15	Un bon d'achat d'une valeur de 300 € valable dans le magasin France Literie	4 500€
173ème au 174ème	275€	2	Une montre Chronographes Femme YEMA Rallygraph homme sur bracelet cuir d'une valeur de 275 € offerte par Carat boutique	550€
175ème au 177ème	265€	3	Une montre Chronographes sous marine sur bracelet acier d'une valeur de 265 € offerte par Carat boutique	795€
178ème au 189ème	250€	12	Un bon d'achat d'une valeur de 250 € valable au Casino de Saint Amand	3 000€
190ème au 193ème	239€	4	Une enceinte BEATS PILLS d'une valeur de 239 € offerte par notre partenaire Orange	957€
194ème au 238ème	200€	45	Un bon d'achat d'une valeur de 200 € valable dans les boutiques Morelles	9 000€
239ème prix	168€	1	Un bon d'achat d'une valeur de 168 € valable dans les boutiques Tricot	168€
240ème au 254ème	150€	15	Un bon d'achat d'une valeur de 150 € valable dans le magasin France Literie	2 250€
255ème au 265ème	129€	11	Un tire bouchon métal avec coupe capsule dans un coffret offert par notre partenaire Le Chais d'une valeur de 1	1 419€
266ème au 305ème	128€	40	Un package de 4 entrées pour Plopsaland d'une valeur de 128 €	5 120€
306ème prix	120€	1	Une montre esprit picoblack d'une valeur de 120 € offerte par Carat boutique	120€
307ème au 308ème	120€	2	Une montre esprit rosehouston d'une valeur de 120 € offerte par Carat boutique	240€
309ème au 314ème	120€	6	Un casque beats wireless d'une valeur de 120 € offert par notre partenaire Orange	718€

315ème prix	119€	1	Une montre esprit strikingvi8egold d'une valeur de 119 € offerte par Carat boutique	119€
316ème prix	119€	1	Une montre esprit silvervanity d'une valeur de 119 € offerte par Carat boutique	119€
317ème prix	115€	1	Une montre esprit whiteanimalique d'une valeur de 115 € offerte par Carat boutique	115€
318ème prix	109€	1	Une montre esprit espace purple d'une valeur de 109 € offerte par Carat boutique	109€
319ème prix	109€	1	Une montre esprit esplanadechampagne d'une valeur de 109 € offerte par Carat boutique	109€
320ème prix	109€	1	Une montre esprit sparkgold d'une valeur de 109 € offerte par Carat boutique	109€
321ème prix	105€	1	Une montre esprit cinecittawhite d'une valeur de 105 € offerte par Carat boutique	105€
322ème prix	105€	1	Une montre esprit glamdecosilver d'une valeur de 105 € offerte par Carat boutique	105€
323ème au 422ème prix	100€	100	Un bon d'achat d'une valeur de 100 € valable au Pasino de Saint Amand	10 000€
423ème au 516ème prix	100€	94	Un bon d'achat d'une valeur de 100 € valable dans les boutiques Tricot	9 400€
517ème prix	99€	1	Une montre esprit rhinestonewhite d'une valeur de 99 € offerte par Carat boutique	99€
518ème prix	99€	1	Une montre esprit tendearsilver d'une valeur de 99 € offerte par Carat boutique	99€
519ème prix	99€	1	Une montre esprit fameblack d'une valeur de 99 € offerte par Carat boutique	99€
520ème prix	99€	1	Une montre esprit esplanadeblack d'une valeur de 99 € offerte par Carat boutique	99€
521ème prix	99€	1	Une montre esprit whitesiliconvanity d'une valeur de 99 € offerte par Carat boutique	99€
522ème prix	99€	1	Une montre esprit uniasilver d'une valeur de 99 € offerte par Carat boutique	99€
523ème prix	95€	1	Une montre esprit milowhight d'une valeur de 95 € offerte par Carat boutique	95€
524ème au 525ème prix	95€	2	Une montre esprit blackblossom d'une valeur de 95 € offerte par Carat boutique	190€
526ème prix	95€	1	Une montre esprit graceblack d'une valeur de 95 € offerte par Carat boutique	95€
527ème prix	95€	1	Une montre esprit rockhoustonnight d'une valeur de 95 € offerte par Carat boutique	95€
528ème prix	89€	1	Une montre esprit pureeffectblack d'une valeur de 89 € offerte par Carat boutique	89€
529ème prix	89€	1	Une montre esprit lissomyglamwhite d'une valeur de 89 € offerte par Carat boutique	89€
530ème prix	85€	1	Une montre esprit lightmysoulsilver d'une valeur de 85 € offerte par Carat boutique	85€
531ème au 534ème prix	84€	4	Une enceinte XQBEAT 2.0 d'une valeur de 84 € offerte par notre partenaire Orange	335€
535ème au 594ème prix	79€	60	Un pack Hammam Zein d'une valeur de 79 € offert par notre partenaire Zein	4 740€
595ème au 600ème prix	60€	6	Un casque Sony ZX302VP d'une valeur de 60 € offerte par notre partenaire Orange	359€
601ème au 916ème prix	50€	316	Un bon d'achat d'une valeur de 50 € valable dans les magasins Carrefour	15 800€
917ème au 1016ème prix	50€	100	Un bon d'achat d'une valeur de 50 € valable dans le magasin Floralux	5 000€
1017ème au 1112ème prix	30€	96	Un chèque cadeau d'une valeur de 30 € valable dans les magasins GammVert	2 880€
1113ème au 7312ème prix	16,97 €	6200	Un DVD d'une valeur de 16,97€ de lacollection M6 vidéo	105 214€
NOMBRE TOTAL		7312		620 764€

DOTATIONS LA VOIX DES SPORTS TRUCMUCHE 2013

Rang	Valeur unitaire TTC	Quantité	Descriptif lot	valeur totale TTC
1er prix	23 580 €	1	Un véhicule Opel Mokka 1,7 cdti 130 ch 4X2 start and stop peinture blanc glacier d'une valeur de 23 580 €	23 580 €
2ème prix	8 899 €	1	Un scooter 3 roues Peugeot métropolis d'une valeur de 8899 €	8 899€
3ème prix	8 548 €	1	Un bon d'achat de 8548 € valable dans le magasin Flahaut	8 548€
4ème prix	8 000 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 8000 € valable dans le magasin Selection meuble	8 000€
5ème prix	5 000 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 5000 € valable dans le magasin Gautier	5 000€
6ème prix	2 000 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin Bodard	2 000€
7ème prix	2 000 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin Flahaut	2 000€
8ème prix	2 000 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin Gai logis	2 000€
9ème prix	2 000 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 2000 € valable dans le magasin France literie	2 000€
10ème prix	1 960 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 1 960 € valable dans le magasin Merrheim	1 960€
11ème prix	1 600 €	1	Un voyage en tunisie à Monastir pour 2 personne 7/8 jours all inclusive - dates à définir - hors vacances scolaires: valeur catalogue 1600 € - Le gagnant de ce lot se verra proposer plusieurs dates. L'itinéraire et les dates seront définies selon les disponibilités des places attribuées par le tour opérateur organisateur et validées par la Voix du Nord	1 600€
12ème prix	1 480 €	1	Une cave à vin avec système compression avec 2 zones de température à régulation séparée pour 92 à 128 bouteilles coloris marron 10 clayettes de stockage et 2 clayettes offert par notre partenaire Le Chais d'une valeur de 1480 €	1 480€
13ème prix	1 450 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 1450 € valable dans le magasin Bodard	1 450€
14ème prix	1 200 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 1200 € valable au Pasino de Saint Amand	1 200€
15ème prix	1 000 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 1000 € valable dans le magasin Merrheim	1 000€
16ème au 17ème prix	1 000 €	2	Un bon d'achat d'une valeur de 1000 € valable dans le magasin France literie	2 000€
18ème prix	904 €	1	Un Samsung Galaxy S4 et ses accessoires d'une valeur de 904 € offert par notre partenaire Orange	904€
19ème prix	897 €	1	Un Ipad rétina 16 Go et On beat JBL IP5 d'une valeur de 897 € offert par notre partenaire Orange	897€
20ème prix	892 €	1	Un bon d'achat d'une valeur de 892 € valable dans les boutiques Normuit	892€
21ème prix	769 €	1	Un Nokia Lumia 925 et ses accessoires d'une valeur de 769 € offert par notre partenaire Orange	769€
22ème au 27ème prix	416 €	6	Un Nokia Lumia speed et accessoires d'une valeur de 416 € offert par notre partenaire Orange	2 496€
28ème au 60ème prix	400 €	33	Un bon d'achat d'une valeur de 400 € à utiliser dans les magasins Conforama	13 200€
61ème au 62ème prix	345 €	2	Une montre Chronographes Homme YEMA Rallygraph homme sur bracelet acier d'une valeur de 345 € offerte par Carat boutique	690€
63ème au 64ème prix	275 €	2	Une montre Chronographes Homme YEMA Rallygraph homme sur bracelet cuir d'une valeur de 275 € offerte par Carat boutique	550€
65ème au 84ème prix	250 €	20	Un bon d'achat d'une valeur de 250 € valable dans les boutiques Normuit	5 000€
85ème au 115ème prix	150 €	31	Un chèque cadeau d'une valeur de 150 € valable dans les magasins GammVert	4 650€
116ème au 125ème prix	128 €	10	Un package de 4 entrées pour Plopsaland d'une valeur de 128 €	1 280€
126ème au 129ème prix	120 €	4	Un casque beats wireless d'une valeur de 120 € offert par notre partenaire Orange	478€
130ème au 169ème prix	100 €	40	Un chèque cadeau d'une valeur de 100 € valable dans les magasins GammVert	4 000€
170ème au 209ème prix	100 €	40	Un bon d'achat d'une valeur de 100 € valable au Pasino de Saint Amand	4 000€
210ème au 212ème prix	100 €	3	Un appareil photo cyber shot DSCW710 Sony d'une valeur de 100 €	300€
213ème prix	99 €	1	Une vasque à vins pétillants inox offert par notre partenaire Le Chais pour 6 bouteilles d'une valeur de 99 €	99€
214ème au 217ème prix	84 €	4	Une enceinte XQBEAT 2.0 d'une valeur de 84 € offert par notre partenaire Orange	335€
218ème au 226ème prix	79 €	9	Un pack Hammam Zein d'une valeur de 79 € offert par notre partenaire Zein	711€
227ème au 276ème prix	65 €	50	Une montre Yema Sport Brazilia toutes les couleurs (Noir, blanc, bleue, Mauve, kaki) d'une valeur de 65 € offerte par Carat boutique	3 250€
277ème au 326ème prix	50 €	50	Un bon d'achat d'une valeur de 50 € valable dans les magasins Carrefour	2 500€
327ème au 426ème prix	50 €	100	Un bon d'achat d'une valeur de 50 € valable dans le magasin Floralux	5 000€
427ème au 526ème prix	30 €	100	Un chèque cadeau d'une valeur de 30 € valable dans les magasins GammVert	3 000€
527ème au 576ème prix	30 €	50	Un bon d'achat d'une valeur de 30 € valable dans les magasins chausport	1 500€
577ème au 1000ème prix	16,97 €	424	Un DVD d'une valeur de 16,97€ de la collection M6 vidéo	7 195€
NOMBRE TOTAL		1000		112 833€